



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTENTE SLA/EGA/LRAMS SAISON 2023/2024

1) ADHESION :

Celle-ci sera effective lorsque le prétendant sera en possession d'une licence FFA obtenue après le règlement de son coût incluant l'assurance et la cotisation due au club.

Un certificat médical datant de moins de 1an sera nécessaire à l'établissement d'une licence pour les nouveaux adhérents, un questionnaire de santé devra être remis pour les renouvellements, les certificats médicaux étant désormais valable trois ans, cependant nous conseillons de joindre à ce questionnaire un nouveau certificat médical.

2) ENTRAINEMENTS :

Tout licencié se doit d'assister (à ou aux) entraînements dispensés par les éducateurs diplômés du club.

Quelle que soit sa catégorie, l'adhérent se doit de respecter les horaires fixés en début de saison.

En cas d'impossibilité, il convient d'en avertir son entraîneur. (Coordonnées rubrique contact)

Après des absences répétées et sans aucune nouvelle de l'athlète, le club pourra prendre la décision de l'exclure.

En cas de force majeure (météo, absence inopinée d'encadrant..), ne pas déposer votre enfant avant de vérifier qu'il peut être accueilli.

3) COMPETITIONS :

Le Stade Langonnais Athlétisme participe à la plupart des compétitions départementales, régionales voire nationales. Une sélection de ces sorties est inscrite au calendrier en début de saison. (Voir rubrique calendrier)

L'athlète se doit de participer au minimum aux championnats de Gironde, Aquitaine et aux organisations du club sauf cas de force majeure pour lequel il doit **absolument** en avertir son responsable **avant** la manifestation.

Les compétitions sont soumises à confirmation d'engagement, soyez donc très attentifs aux délais demandés et aux mails envoyés.

4) STAGES :

Les différents stages proposés seront pris en charge par le club à hauteur de 50%

5) DEPLACEMENTS :

Ils se font généralement en voiture particulière des dirigeants et des parents. Le regroupement se fait au club où vous devez amener les enfants. Dans le cas où un bus est mis à disposition, il est fortement conseillé de l'utiliser **Seuls les déplacements sur des championnats hors Gironde pourront faire l'objet de dédommagement (si transport collectif non prévu).**

6) INFORMATIONS :

LIRE SES MAILS : il vous sera demandé l'adresse du parent responsable et celle du jeune concerné.

Lire également régulièrement les panneaux d'affichage au club et consulter le site :

stade-langonnais-athletisme.fr

Ne pas hésiter à téléphoner aux responsables.

7) MAILLOT :

Il doit être porté dans toutes les compétitions

COUPON A NOUS RETOURNER

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....

Responsable de Nom.....Prénom.....

Déclarons accepter le présent règlement

Signature du responsable

Adhérent(e)